



Canadian
Heritage

Patrimoine
canadien

Sondage sur le volet Sport au service du développement social dans les communautés autochtones

Sommaire

Préparé pour le compte de l'Unité du sport autochtone de Sport Canada, ministère du Patrimoine canadien

Fournisseur : Environics Research Group

Numéro de contrat : C1111-22-0166

Valeur du contrat : 100 941,77 \$ (TVH incluse)

Date d'attribution du contrat : 20 septembre 2022

Date de livraison : 17 mai 2023

Numéro d'enregistrement : POR 046-22

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Patrimoine canadien par courriel à l'adresse : adresse@canada.ca

This report is also available in English

Canada 

Sondage sur le volet Sport au service du développement social dans les communautés autochtones

Sommaire

Préparé par Environics Research pour le compte de l'Unité du sport autochtone de Sport Canada, ministère du Patrimoine canadien

Mai 2023

Permission de reproduire

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Il faut avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du ministère du Patrimoine canadien. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Patrimoine canadien par courriel à l'adresse : PCH.info-info.PCH@canada.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre du Patrimoine canadien, 2023.

N° de catalogue: CH24-53/2023F-PDF

ISBN 978-0-660-67583-1

This publication is also available in English under the title *Sport for Social Development in Indigenous Communities Survey*.

Table des matières

Résumé du rapport	i
Contexte et objectifs.....	i
Méthodologie.....	ii
Principales constatations et recommandations.....	v
Valeur du contrat.....	xiv
Énoncé de neutralité politique et coordonnées.....	xiv



Résumé du rapport

Contexte et objectifs

Le volet Sport au service du développement social dans les communautés autochtones (SSDSCA) du Programme de soutien au sport, offert par Sport Canada, a été lancé en mai 2019. Il a pour objectif de combler le fossé entre les communautés autochtones et non autochtones en ce qui concerne les indicateurs de développement social dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'employabilité et de la réduction des comportements à risque. Le financement offert dans le cadre du volet SSDSCA est actuellement réparti entre trois composantes :

- **Première composante** : Fonds mis à la disposition des 13 organismes provinciaux et territoriaux de sport autochtone (OP/TSA) et du Cercle sportif autochtone (CSA).
- **Deuxième composante** : Fonds mis à la disposition des gouvernements, des communautés et des organismes autochtones, ainsi que d'autres organisations de livraison qui présentent des demandes en collaboration avec des communautés autochtones et dont les programmes s'adressent aux Autochtones.
- **Troisième composante** : Fonds mis à la disposition des gouvernements, des communautés et des organismes autochtones, ainsi que d'autres organisations qui présentent des demandes en collaboration avec des groupes autochtones et dont les programmes s'adressent aux femmes, aux filles et aux personnes 2SLGBTQQIA+ autochtones.

Sport Canada souhaitait obtenir directement l'opinion de divers intervenants autochtones, y compris d'organismes représentatifs des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQQIA+ autochtones, quant à la façon d'améliorer la conception et la mise en œuvre des trois composantes du financement de façon à ce que le volet SSDSCA réponde aux objectifs de développement social définis par les communautés. La recherche avait globalement les objectifs suivants :

- Déterminer le niveau de connaissance du volet SSDSCA, ainsi que les opinions générales à son sujet.
- Mesurer le degré de satisfaction à l'égard des processus de demande et de production de rapport.
- Recueillir des commentaires sur les critères d'admissibilité actuels.
- Déterminer les perceptions à l'égard du modèle actuel d'attribution du financement.
- Aider à orienter la conception et la mise en œuvre de la nouvelle initiative *Réconciliation et renforcement des habiletés des femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones par le sport au service du développement social* (troisième composante), qui vise à assurer aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones un accès à des activités sportives significatives qui appuient les appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA).

L'objectif fondamental de Sport Canada était de veiller à ce que toutes les voix et tous les points de vue soient entendus et représentés dans les résultats de l'évaluation du programme de façon à ce que les trois composantes répondent aux besoins et aux attentes de leurs destinataires.

Méthodologie

D'entrée de jeu, dans le cadre de son engagement à l'égard des principes de réconciliation et afin d'autochtoniser la conception et la mise en œuvre du volet SSDSCA, Sport Canada était déterminée à faire appel à une société d'étude de marché autochtone pour orienter la conception et la mise en œuvre de cette consultation. Pour cette étude, Environics Research s'est associée à Sisco & Associates Consulting (SISCO), une société d'experts-conseils autochtone spécialisée dans la recherche auprès et pour le compte d'organisations et de communautés autochtones. L'étude a été réalisée en deux phases par les deux parties, et le rapport a été élaboré de façon collaborative pour veiller à ce que la diversité des voix autochtones soit reflétée avec exactitude¹.

SISCO fait régulièrement appel à des approches conjointes, collaboratives et participatives de recherche en milieu communautaire associées à des méthodologies autochtones dans le cadre de son travail visant à mettre au premier plan les voix de partenaires et de participants autochtones. Se conformant aux recherches participatives en milieu communautaire, l'équipe de SISCO, qui comptait deux spécialistes des études de marché autochtones, a agi à titre de partenaire à part entière à des moments critiques tout au long du processus, apportant sa contribution à la planification du projet (étape de la conception), à l'acquisition des connaissances (durant la collecte et l'analyse des données) et au partage de l'information (par une séance de validation, l'élaboration du rapport et les présentations).

SISCO est déterminée à employer des protocoles reposant sur la souveraineté des données autochtones, y compris les principes de PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession), le cadre de recherche USAI (principes d'utilité, d'expression de soi, d'accès et d'interrelation), les principes de la recherche éthique auprès des Métis, les principes du Qaujimajatuqangit inuit et les protocoles communautaires des Premières Nations. Le projet n'a pas fait appel à des communautés métisses, inuites ou des Premières Nations précises; par conséquent, il n'y a aucune communauté ciblée à qui les données reviennent et pourraient être transférées sous forme brute. C'est pourquoi les organisations autochtones qui travaillent auprès des communautés et des personnes autochtones et qui les servent, les cinq principes de la recherche participative en milieu communautaire ainsi que le cadre USAI étaient les mieux adaptés pour orienter le travail. Le tableau ci-dessous présente la façon dont chaque ensemble de principes a été respecté.

Les cinq principes de la recherche participative en milieu communautaire	Les principes du cadre USAI
<p>1. Le respect des connaissances autochtones, de leur savoir et de leurs façons de faire (y compris dans la recherche et les interactions), ainsi que de leurs multiples points de vue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilité, comme la pertinence, représente la nécessité d'une vision et d'une réflexion pertinentes sur des actions utiles. Ce projet est appliqué et orienté vers l'action, influant sur le volet SSDSCA d'une façon pertinente pour les organisations autochtones et les communautés qu'elles servent.

¹ Lors des premières discussions, Environics Research a fourni une étude publiée par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA) et financée par le gouvernement du Canada qui vient mettre en évidence les difficultés auxquelles les entreprises autochtones font face dans le cadre du processus d'approvisionnement fédéral. Sport Canada est déterminée à collaborer avec les services de passation de marchés et d'approvisionnement de façon à éliminer ces difficultés pour les prochaines études.

<ol style="list-style-type: none"> 2. La pertinence de la recherche pour les cultures et communautés ciblées, y compris les organisations autochtones et les communautés qu’elles servent. 3. La réciprocité de l’échange de connaissances par le partage accessible de l’information recueillie auprès des partenaires autochtones (vérification par les membres des notes d’entrevue et séance de validation) et des avantages comme les changements apportés aux programmes. 4. La responsabilité qu’a l’équipe de recherche de fournir les outils nécessaires aux partenaires de recherche communautaire (dans ce cas, les organisations autochtones et l’équipe de recherche de SISCO) en les invitant à participer tout au long du processus et en diffusant les résultats de la recherche de façon accessible et respectueuse à l’endroit du public. 5. Les relations comme fondement du travail, comme il est démontré tout au long de l’approche (Kirkness et Barnhardt, 1999). 	<ul style="list-style-type: none"> • L’expression de soi est démontrée par la mise en relief des voix des représentants et représentantes d’organisations autochtones tout au long du rapport, reposant à la fois sur les conversations durant la recherche et sur les données du sondage, lesquelles ont été vérifiées par les membres et soumises à une séance de validation auprès des participants et participantes. • La notion d’accès reconnaît que toutes les expressions de la vie (toute la création) sont pertinentes dans la recherche et permet de veiller à ce que les résultats puissent être compris de tous et toutes. Il s’agit là de la raison d’être de la séance de validation. • La notion d’interrelation est démontrée par la mise de l’avant des relations comme contexte de l’ensemble des résultats et de l’approche globale (OFIFC, 2016).
--	---

Phase qualitative : Les entrevues qualitatives en profondeur ont été menées par SISCO. Pour ce faire, l’équipe de recherche a pris contact avec 39 organisations autochtones, soit 28 organisations figurant sur une liste fournie initialement par Sport Canada et qui avaient déjà d’une façon ou d’une autre pris part au volet SSDSCA, auxquelles se sont ajoutées 11 autres organisations recommandées par des participants et participantes aux entrevues.

Au total, 22 entrevues individuelles ont été effectuées entre décembre 2022 et mars 2023 :

- 12 entrevues auprès du Cercle sportif autochtone (CSA) et d’organismes provinciaux et territoriaux de sport autochtone (OP/TSA) admissibles au financement dans le cadre de la première composante.
- 10 entrevues auprès d’organismes autochtones nationaux, d’organismes nationaux de femmes autochtones et d’organismes 2ELGBTQIA+ pour orienter la conception et la mise en œuvre de la troisième composante.

Les entrevues ont pris la forme de conversations dirigées par les participants et participantes, les partenaires autochtones s’inspirant des principes des cercles de partage et veillant à honorer les expériences vécues. Les cercles de partage sont comparables aux groupes de discussion, en ce sens qu’ils donnent lieu à des discussions en groupe, mais ils sont aussi distincts. Il s’agit d’une méthode de guérison dans le cadre de laquelle tous et toutes (y compris la personne à l’animation) sont égaux et prennent part aux échanges et aux apprentissages ensemble, d’une façon holistique faisant appel au cœur (aspect émotionnel), à la tête (aspect intellectuel), au corps (aspect physique) et à l’esprit (celui de toutes les personnes présentes, de leurs ancêtres et du Créateur)

[Lavallée, 2009]. Les cercles créent des espaces sûrs, exempts de jugement, où tenir des conversations importantes (Lavallée, 2009).

Conformément aux principes de la recherche participative en milieu communautaire, qui est la norme d'excellence lorsqu'il s'agit de travailler avec et pour des communautés, organisations et personnes autochtones, la phase qualitative comptait plusieurs composants visant à inclure les participants et participantes comme partenaires du processus de recherche et à leur transmettre de l'information afin de leur témoigner du respect, d'assurer la pertinence de l'étude, dans un esprit de réciprocité et dans le cadre de la responsabilité de l'équipe de recherche d'adopter une approche fondée sur les relations. Ces composants comprenaient une vérification des notes d'entrevue par les membres et la participation des personnes interrogées à une séance de validation permettant d'obtenir leurs commentaires et leur réaction aux résultats et recommandations préliminaires.

Phase quantitative : Un sondage en ligne a été réalisé auprès d'organisations autochtones et non autochtones potentiellement admissibles au financement dans le cadre des deuxième et troisième composantes du volet SSDSCA. La méthodologie utilisée a été choisie pour sa capacité à recueillir des commentaires auprès d'un plus vaste groupe d'organisations que les entrevues individuelles, permettant ainsi à ceux et celles qui le désiraient de s'exprimer.

Sport Canada a d'abord fourni à Environics et à SISCO une liste comprenant les adresses courriel ou les numéros de téléphone de 336 organisations ayant déjà soumis une demande ou reçu du financement dans le cadre du volet SSDSCA. Environics a envoyé des invitations par courriel à la personne-ressource de ces organisations, puis a réalisé plusieurs suivis, notamment en téléphonant aux personnes n'ayant pas répondu. Pour accroître l'accessibilité, d'autres méthodes ont été proposées pour répondre au sondage. En raison du faible taux de réponse initial, Sport Canada a ensuite envoyé par courriel un lien ouvert vers le sondage à un public plus vaste de 2 147 organisations, dont celles ayant soumis une demande lors du plus récent appel, soit celui de l'exercice 2023-2024, de même que celles ciblées comme d'éventuelles candidates. Un total de 121 organisations ont répondu au sondage entre le 3 janvier et le 10 mars 2023.

De plus amples renseignements sur la méthodologie sont présentés à l'annexe B.

Le guide de discussion et le questionnaire se trouvent aux annexes C et D.

Limites. La recherche qualitative jette un regard sur la diversité des opinions présentes au sein d'une population, plutôt que sur la pondération de ces opinions, ce que mesurerait une étude quantitative. Les résultats d'une recherche de ce type doivent être considérés comme des indications, mais ils ne peuvent pas être extrapolés à l'ensemble de la population.

Le sondage en ligne se voulait une tentative de recensement des organisations autochtones ayant des relations, dans une certaine mesure, avec l'Unité du sport autochtone de Sport Canada. Aucune marge d'erreur pour l'échantillonnage ne peut être calculée, puisqu'aucun échantillon n'a été sélectionné. Toutefois, compte tenu du potentiel biais de non-réponse (c'est-à-dire les possibles différences d'opinions entre les organisations qui ont répondu au sondage et celles qui n'y ont pas répondu), les résultats doivent être interprétés avec prudence.

Principales constatations et recommandations

La présente section du résumé du rapport est divisée en trois parties : d'abord, le contexte dans lequel les recommandations sont essentiellement formulées et les limites de l'étude que les lecteurs doivent connaître; ensuite, les constatations issues de l'étude, organisées en fonction des principales questions et des intentions de la recherche fournies à l'origine par le volet SSDSCA; enfin, les recommandations découlant de ces constatations, présentées selon leur application à court, à moyen et à long terme, et qui tiennent compte des commentaires des participants et participantes ainsi que des aspects pratiques pour leur mise en œuvre par le gouvernement.

Contexte et limites de l'étude

Comme c'est le cas de nombreux programmes fédéraux, les fonds octroyés dans le cadre du volet SSDSCA sont versés par le gouvernement fédéral à des organisations qui, à leur tour, fournissent des services aux communautés autochtones. Bien qu'il soit et ait toujours été d'usage pour le volet SSDSCA d'attribuer les fonds directement aux communautés autochtones ou de veiller à ce que celles-ci soient favorables aux programmes mis en œuvre dans la collectivité, cette dernière approche peut à vrai dire miner la souveraineté autochtone en faisant l'amalgame entre organisations autochtones (qui sont en général détenues ou exploitées par des Autochtones) et nations et communautés autochtones, lesquelles devraient avoir compétence sur les programmes qui les concernent. Cela s'explique par le fait que les communautés autochtones sont souvent considérées à tort comme des groupes secondaires au Canada, ce qui supprime leur statut de nation et leur autodétermination.

Les communautés autochtones qui ont le plus besoin du financement offert par le volet SSDSCA ne sont pas nécessairement celles qui sont situées à proximité de fournisseurs de services aux autochtones, et elles ont donc parfois un accès limité aux organisations pouvant leur fournir des services appropriés. C'est particulièrement le cas dans les collectivités rurales ou éloignées. Il faut aussi souligner que les organisations externes ne sont souvent pas en mesure de répondre aux besoins uniques de chaque communauté, compte tenu de l'énorme diversité des nations et communautés autochtones. Par conséquent, il est essentiel pour les programmes de financement du gouvernement d'accorder la priorité aux communautés autochtones mêmes. Cette approche permettra de respecter la souveraineté autochtone en versant les fonds directement aux communautés, leur donnant les moyens nécessaires pour prendre leurs propres décisions quant à la façon d'élaborer les services. Cela vient également appuyer les capacités locales et permet aux communautés d'affecter des fonds à des organisations externes si elles le souhaitent.

Pour respecter la souveraineté des Autochtones sur les programmes de sports, il faudrait transférer les fonds directement aux nations et aux communautés autochtones et reconnaître leur compétence quant à leur attribution. En effet, à titre de société d'experts-conseils détenant une vaste expérience et une expertise dans les relations avec les communautés autochtones, SISCO a déterminé que celles-ci demandent de plus en plus d'exercer le contrôle sur les programmes conçus à leur intention. Les nations et communautés autochtones, et non les fournisseurs de services ou le gouvernement fédéral, sont les mieux placées pour comprendre leurs propres besoins. Il incombe donc aux gouvernements de reconnaître et de soutenir la souveraineté des Autochtones, y compris leur droit « de préserver, de contrôler, de protéger et de développer [...] leurs sports et leurs jeux traditionnels », comme l'énonce le paragraphe 31(1) de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA, 2007, p. 23).

Si le gouvernement fédéral est déterminé à mettre en œuvre la DNUDPA et, par le fait même, à contribuer aux efforts actuels de réconciliation et de décolonisation, une réflexion plus approfondie sur la façon d'appuyer la

souveraineté autochtone doit être au cœur de la conception et de la mise en œuvre de tous ses programmes de financement. La présente étude a été lancée en partie pour répondre aux demandes de bénéficiaires actuels du financement du volet SSDSCA (le CSA et les OP/TSA) visant à tenir compte davantage de leurs divers points de vue dans la conception et la mise en œuvre du programme. Parallèlement, la recherche avait pour intention de recueillir les commentaires du plus grand nombre de voix autochtones et d'éventuels intervenants du programme possible, en particulier les organismes autochtones nationaux, les organismes nationaux de femmes autochtones et les organismes 2ELGBTQQIA+, de même que les centaines de communautés autochtones partout au pays. Bien qu'une telle portée soit louable et qu'elle ait été partiellement atteinte, certaines limites demeurent pour les projets de recherche issus de méthodologies occidentales ou non autochtones.

Les recommandations ci-dessous feront évoluer le volet SSDSCA de façon à l'harmoniser davantage avec les divers points de vue des communautés autochtones qu'il cherche à servir, mais il reste encore beaucoup de travail à faire pour décoloniser la conception et la mise en œuvre de ces types de programmes de financement.

Constatations par aspect du projet :

Aspect du projet et question	Constatations correspondantes
<p>1. Examen de la formule d'« attribution régionale » du financement de la première composante : de quelle façon devrait-on calculer cette formule d'attribution des fonds aux OP/TSA?</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Par exemple, dans quelle mesure la formule devrait-elle tenir compte de l'éloignement des populations autochtones (par rapport aux communautés rurales et urbaines)? 	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants et participantes ont déterminé que les critères d'admissibilité doivent avant tout tenir compte des besoins des communautés, de l'éloignement, de la taille de la population et de l'exactitude des données. À leur avis, l'admissibilité doit : <ul style="list-style-type: none"> ○ être basée sur les résultats et les répercussions communautaires (p. ex., la satisfaction globale à l'égard du programme, l'amélioration du mieux-être des participants, le sentiment d'espoir et d'appartenance, etc.) plutôt que sur la portée; ○ tenir compte du contexte, des besoins et des capacités de la communauté concernée (p. ex., l'éloignement et les coûts associés, ainsi que les difficultés logistiques, les ressources disponibles, les obstacles à l'accessibilité, etc.); ○ adopter une approche fondée les distinctions, qui devrait encourager les OP/TSA à répartir équitablement les fonds entre les communautés métisses, inuites et des Premières Nations par la mise en place de sources de financement distinctes et la prise en compte des données sur les besoins. • Il est ressorti des entrevues que l'attribution du financement devrait reposer à la fois sur la taille de la population, l'emplacement géographique et les besoins communautaires de façon à refléter les besoins et les coûts propres aux communautés en milieu rural et urbain. <ul style="list-style-type: none"> ○ Parmi les facteurs pouvant refléter les besoins communautaires, notons l'accès actuel (ou son absence) à des programmes de sports et d'autres ressources connexes (p. ex., d'autres programmes liés à la santé ou à la santé mentale), ainsi que l'éloignement et les coûts et difficultés logistiques qui en découlent (p. ex., les collectivités accessibles par avion).
<ul style="list-style-type: none"> • Le calcul devrait-il se fonder sur la taille relative de la population ou existe-t-il d'autres formules 	<ul style="list-style-type: none"> • Les constatations issues du sondage comme des entrevues laissent entendre que les organisations autochtones trouvent qu'il ne convient pas de baser le calcul du financement uniquement sur le nombre d'habitants. Il est aussi important de tenir compte des facteurs suivants :

<p>fondées sur les besoins qui pourraient être plus appropriées?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les coûts plus élevés des programmes dans les régions de plus petite taille ou qui manquent de ressources, surtout celles où se trouvent de nombreuses collectivités accessibles par avion (un facteur qui est inclus dans la formule de financement actuelle). ○ Les répercussions considérables des régions de plus petite taille sur la population qu'elles servent, qui tend à avoir un plus grand besoin de programmes.
<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les différents points de vue de nos intervenants et comment parvenir à une solution durable? 	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants et participantes se sont en général entendus pour dire que la formule ne devrait pas reposer exclusivement sur le nombre d'habitants, mais plutôt tenir compte à la fois des besoins et des distinctions. • Aucun consensus ne s'est dégagé quant à la façon dont le volet SSDSCA devrait être structuré pour répondre aux besoins de chaque groupe autochtone distinct (soit les Premières Nations, les Métis et les Inuits), puisque cela nécessiterait de l'expertise technique en modèles de financement préétablis. • On a toutefois suggéré d'envisager, dans le cadre de la première composante, de nouvelles sources de financement distinctes pour chaque groupe, soit les Premières Nations, les Métis et les Inuits (ce qui, nous le soulignons, concorde avec les opinions quant à la structure des deuxième et troisième composantes).
<ul style="list-style-type: none"> • De quelle façon les enjeux complexes liés aux groupes d'identité basés sur les distinctions ou aux facteurs régionaux sont-ils pris en compte? 	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours des entrevues, on a indiqué clairement vouloir que les décisions relatives au financement soient prises selon une approche fondée sur les distinctions et qu'elles tiennent compte des besoins communautaires, de façon à ce que les dépenses et l'accès aux ressources propres aux groupes métis, inuits et des Premières Nations ainsi qu'aux communautés précises soient pris en compte. • Les gens n'avaient pas l'impression que le processus actuel était basé sur les besoins ou les distinctions.
<ul style="list-style-type: none"> • Quels ensembles de données devraient être pris en compte dans le calcul de la formule? 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données actuelles sur les besoins des communautés autochtones ne sont pas fiables et présentent d'importantes lacunes. <ul style="list-style-type: none"> ○ Cela s'explique par le dénombrement partiel des communautés autochtones, la faible participation (en raison d'un manque de confiance découlant de pratiques de recherche qui ont longtemps porté atteinte aux communautés autochtones) et les différences culturelles quant à la façon de réaliser des études (y compris la formulation des questions, les indicateurs qui reflètent les besoins et les champs d'intérêt des communautés, les méthodes de collecte de données, la rédaction des rapports, etc.). • C'est pourquoi les participants et participantes préféreraient que les données proviennent de sources autochtones. Toutefois, il n'existe pas actuellement de tel ensemble de données exhaustives. Il est nécessaire d'investir dans le développement de données brutes. • La norme de référence pour la collecte de données sur les Autochtones consiste à s'associer aux communautés autochtones visées par la recherche (dans ce cas, qui ont besoin de programmes de sports ou qui ont manifesté leur intérêt à ce sujet). Il est en général inefficace de mener des recherches par l'entremise du gouvernement ou d'autres organisations externes. • Les ensembles précis de données d'intérêt devraient être déterminés par les communautés autochtones qui choisissent de participer en raison d'un besoin ou d'un intérêt en matière de programmes de sports. Toutefois, à la lumière des constatations issues de ce projet, nous nous attendons à ce que les indicateurs

	<p>soient liés à une combinaison de la taille de la population, de l’emplacement géographique et des besoins communautaires.</p>
<p>2. Examen de l’admissibilité aux deuxième et troisième composantes : quelle est la meilleure approche pour déterminer l’attribution de ces fonds?</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • De quelle façon les organisations autochtones seront-elles définies dans le contexte de l’admissibilité au volet SSDSCA (p. ex., centres d’amitié ou autres organisations en milieu urbain)? 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes ayant répondu au sondage se sont largement entendues pour définir les organismes autochtones comme étant détenus ou exploités en majorité par des Autochtones (86 %) ou gérant des programmes destinés aux Autochtones (82 %). Elles étaient moins nombreuses à indiquer qu’un organisme autochtone est, par définition, une organisation fondée par une personne ou un groupe autochtone (72 %) ou dont le conseil d’administration est formé en majorité d’Autochtones (69 %). Ainsi, la présence seule de ces deux derniers critères n’est pas considérée comme étant suffisante pour définir un organisme autochtone qui n’est pas <i>aussi</i> détenu ou exploité par des Autochtones ou au service des populations autochtones. • Les données qualitatives démontrent également que, de l’avis des personnes ayant pris part aux entrevues, un organisme autochtone doit être détenu ou exploité par des Autochtones et servir précisément les populations autochtones. On a souligné que les organisations qui ne sont ni détenues ni exploitées par des Autochtones ne devraient pas être considérées comme des organismes autochtones, et ce, même si elles sont destinées précisément aux Autochtones. (Veuillez vous reporter à la section 3 ci-dessous pour une discussion plus approfondie sur les critères d’admissibilité à la troisième composante.) • Ces constatations diffèrent des définitions largement utilisées par le gouvernement du Canada (y compris la Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones [SAEA]) et les organismes autochtones tels que le Conseil canadien pour l’entreprise autochtone (CCEA), qui exigent que les actions et les sièges au conseil d’administration soient détenus en majorité par des Autochtones (51 % et plus) et l’organisme soit exploité en grande partie (33 %) par des Autochtones. Ces définitions n’incluent en général aucun critère lié au service de la population autochtone.
<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le pourcentage recommandé (s’il y a lieu) d’organisations de livraison non autochtones qui devraient être admissibles aux deuxième et troisième composantes? • Est-ce que seuls les organismes autochtones peuvent soumettre une demande (ou certaines organisations non autochtones qui servent les populations autochtones sont aussi admissibles)? 	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants et participantes n’ont pas fourni de pourcentage précis, mais ils ont donné des réponses partagées concernant le financement d’organisations non autochtones (qui ne correspondent pas à la définition ci-dessus d’un organisme autochtone). <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans le sondage, la plupart des gens se sont opposés à ce que des fournisseurs de services non autochtones seuls, c’est-à-dire en dehors d’un partenariat avec un organisme autochtone, reçoivent du financement dans le cadre de la deuxième (64 %) et de la troisième (60 %) composante. Ces résultats cadrent avec les critères d’admissibilité actuels au volet SSDSCA, qui ne fournit pas de financement aux organisations non autochtones seulement. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au cours des entrevues, les gens ont indiqué que les organisations non autochtones pourraient être admissibles à du financement dans le cadre des deuxième et troisième composantes si elles servent principalement les populations autochtones. La priorité devrait toutefois être accordée aux organismes autochtones, et ceux-ci devraient donc recevoir les fonds en premier, tandis que les organismes non autochtones devraient

	<p>être financés uniquement en cas d'excédents. Dans la pratique, cependant, le volet SSDSCA reçoit un nombre excessif de demandes, et il est donc peu probable que les organismes non autochtones reçoivent du financement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aucun consensus ne s'est dégagé quant au financement d'organismes non autochtones qui collaborent avec des organismes autochtones, mais moins de la moitié des répondants et répondantes au sondage y étaient favorables (43 % pour la deuxième composante et 48 % pour la troisième composante). Il est possible que les gens soient plus nombreux à appuyer de tels partenariats dans le cadre de la troisième composante parce qu'ils reconnaissent le manque d'organismes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Il n'y avait pas non plus de consensus quant à savoir si le plafond actuellement fixé pour le financement réservé aux partenariats devrait demeurer à 25 % (32 %), être réduit (20 %) ou éliminé (17 %) ou encore être augmenté (21 %). ▪ Au cours des entrevues de même que dans les questions ouvertes du sondage, on a reconnu les avantages des partenariats sur le plan de la capacité, mais on a également soulevé des inquiétudes quant à la façon de déterminer si de tels partenariats sont authentiques et s'ils profitent réellement aux communautés et organisations autochtones, surtout à long terme (en leur permettant de développer leurs propres capacités). Pour s'assurer que c'est bien le cas, les participants et participantes aux entrevues ont dit souhaiter que les organismes autochtones soient les principaux demandeurs et que ce soit eux qui reçoivent les fonds.
<p>3. Consultation avec des organismes de femmes, de filles ou de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au sujet de la conception et de la mise en œuvre de la troisième composante du programme : quelles sont les recommandations au sujet de la conception de la troisième composante et de l'attribution des fonds?</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le ou les formules, les critères d'admissibilité et les autres facteurs (p. ex., les processus du comité d'examen) de la troisième composante, puisque cela n'a encore jamais été fait. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les répondants et répondantes au sondage ont dit préférer que les fonds de la troisième composante soient accessibles à tout organisme autochtone au service des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ (70 %), et non seulement aux organismes dirigés par des membres de ces communautés (23 %). En d'autres mots, les organismes qui soumettent une demande de financement dans le cadre de la troisième composante n'ont pas nécessairement à être détenus ou exploités par des femmes ou des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, mais ils doivent être au service de ces populations (tandis que, pour être admissibles à la deuxième composante, les organismes doivent à la fois être détenus ou exploités par des Autochtones et être au service des communautés autochtones). Cela pourrait refléter la conscience : <ul style="list-style-type: none"> ○ d'un manque d'organismes dirigés par des femmes, des filles ou des membres de la communauté 2ELGBTQQIA+ autochtones; ○ d'un manque de capacités au sein des quelques organismes existants qui sont dirigés par des femmes, des filles et des membres de la communauté 2ELGBTQQIA+ autochtones. • Les personnes ayant pris part aux entrevues ont recommandé d'exiger que les fournisseurs de services fournissent des preuves de leur orientation et de leur incidence sur ces populations (p. ex., leur mission ou mandat, leur plan stratégique, des témoignages). • Pour assurer l'équité entre les deux groupes de la troisième composante, les participants et participantes aux entrevues ont suggéré d'affecter des sources de financement distinctes aux projets s'adressant aux femmes et aux filles et à ceux destinés aux membres de la communauté 2ELGBTQQIA+. La meilleure façon de s'y prendre serait d'ajouter un critère dans le cadre de la composante (comme

	l'emplacement géographique ou la distinction), puisque cela viendrait influencer sur la priorité.
4. Autres points à prendre en considération (non inclus dans l'énoncé des travaux)	
<ul style="list-style-type: none"> La nécessité d'un financement pluriannuel. 	<ul style="list-style-type: none"> Les participants et participantes ont relevé un certain nombre de difficultés concernant l'approche actuelle, qui exige de soumettre une demande de financement chaque année, dont le fardeau administratif qui incombe à des organisations et à des communautés déjà sous-financées et en sous-effectif, de même que les coûts associés. <ul style="list-style-type: none"> Le financement pluriannuel présente plusieurs avantages qui, collectivement, appuient la viabilité des programmes, notamment : <ul style="list-style-type: none"> une réduction du fardeau administratif et des coûts associés; une meilleure fidélisation du personnel; des données issues des programmes qui sont plus fiables et qui permettent d'établir une base à partir de laquelle orienter la planification; des résultats à plus long terme. L'offre d'un financement stable pour les programmes autochtones de sports fait partie des appels à l'action du rapport de la Commission de vérité et réconciliation (appel à l'action 90i, CVR, 2015).
<ul style="list-style-type: none"> Permettre une plus grande flexibilité aux organismes dans leur façon de définir et de mesurer le succès (les répercussions). 	<ul style="list-style-type: none"> Les personnes ayant pris part aux entrevues souhaitaient une plus grande flexibilité pour ce qui est de définir leurs propres objectifs et mesures du succès de façon à mieux refléter les valeurs, le savoir et les façons d'être des Autochtones. Par exemple, certains organismes pourraient trouver plus pertinent de partager leurs témoignages de réussite dans un format audiovisuel plutôt que sous forme de données démographiques ou d'autres statistiques.

Recommandations :

Les recommandations suivantes sont formulées selon une approche progressive pour leur mise en œuvre à court, à moyen et à long terme. Les recommandations à court terme proposent de petits changements pouvant être apportés au volet SSDSCA actuel, sans modification substantielle. Les recommandations à moyen terme favorisent un processus plus rigoureux visant à redéfinir de façon provisoire les formules d'attribution du financement pour ces composantes. Enfin, les recommandations à long terme relèvent d'une transformation considérable du programme vers une approche communautaire fondée sur les besoins et s'appuyant sur la souveraineté autochtone, dans le respect de la DNUDPA et des appels à l'action de la CVR. Ensemble, ces recommandations dressent un plan d'action pour cette transition par la mise en œuvre d'une série d'étapes réparties dans le temps.

Court terme (1 an)	Moyen terme (2 ou 3 ans)	Long terme (4 ou 5 ans)
<p>1. Fournir un financement pluriannuel</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir des occasions de financement pluriannuel dans toutes les composantes afin de favoriser la stabilité des programmes, conformément à l'appel à l'action 90i) 	<p>5. Mettre au point une formule pour calculer le financement octroyé par la première composante et tenir compte des répercussions sur les grilles de financements des</p>	<p>7. Tester l'octroi de financement à partir des formules basées sur la communauté et les besoins.</p>

<p>de la Commission de vérité et réconciliation (CVR, 2015, p. 16).</p> <p>2. Actualiser et clarifier les définitions d'organisme autochtone et les critères d'admissibilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser, pour toutes les composantes, la définition d'un organisme autochtone comme étant : <ul style="list-style-type: none"> ○ détenu par des Autochtones (51 % ou plus d'actionnaires autochtones) ou exploité par des Autochtones (51 % ou plus d'Autochtones au sein du personnel)²; ○ principalement au service des populations autochtones par l'intermédiaire des programmes (clientèle composée à 51 % et plus d'Autochtones). ○ La définition doit aussi souligner de façon plus explicite que les organisations et communautés métisses sont admissibles au financement. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer un plan de communication sur le programme pour toutes les composantes, avec du matériel et des mesures visant précisément à diffuser l'information aux organisations et aux communautés métisses. • Pour la troisième composante, les organismes admissibles (qui ne sont pas des communautés ou des nations autochtones) devraient être tenus d'avoir pour mandat de servir principalement ou exclusivement les femmes, les filles ou les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones. <p>3. Affecter des fonds aux organismes autochtones et non autochtones.</p>	<p>deuxième et troisième composantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer, de concert avec les communautés autochtones, un cadre de données communautaires autochtones sur les besoins et d'autres facteurs qui repose sur un processus de mobilisation et de recherche participative en milieu communautaire. • Recueillir des données sur les besoins communautaires et d'autres facteurs visant à orienter la mise au point de la formule de financement. • Recueillir des données sur la façon de définir une communauté autochtone et d'autres facteurs (par exemple, sur la façon d'assurer le financement des populations autochtones en milieu urbain) qui viendront orienter la transition du flux de financement, qui passera directement du gouvernement aux communautés autochtones (plutôt que d'aller aux organisations au service des communautés). • Mettre au point une formule de financement pour l'attribution des fonds dans le cadre de la première composante (et, possiblement, des deuxième et troisième composantes), selon les données issues de ce processus au moyen du cadre, avec des formules établies par des experts en fonction des besoins et des distinctions et qui tiennent compte des obstacles communautaires, de l'accès aux ressources et des coûts du transport dans chaque région, en association avec la taille de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les formules d'attribution du financement à chaque composante. • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et du matériel de communication de façon à veiller à ce que les communautés autochtones (et les fournisseurs de services) comprennent la nouvelle formule et aient un accès équitable au financement, en fonction de leur admissibilité. <p>8. Évaluer le financement octroyé à partir des formules basées sur la communauté et les besoins.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une évaluation du financement octroyé aux programmes communautaires autochtones. • Transmettre les résultats de l'évaluation et les changements recommandés aux communautés aux fins de validation. • Adapter au besoin l'approche fondée sur la communauté et les besoins, y compris les formules, à la lumière des résultats de l'évaluation et de la validation communautaire. <p>9. Mettre en œuvre la formule modifiée basée sur la communauté et les besoins.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la nouvelle approche fondée sur la communauté et les besoins, y compris les formules, à la lumière des résultats de l'évaluation et de la validation communautaire. • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et du matériel de communication de façon à
---	--	--

² L'étude n'a pas exploré les types d'employés (à temps plein, à temps partiel ou saisonniers) qui devraient être pris en compte dans le calcul d'un effectif composé à au moins 51 % d'Autochtones. Cependant, dans le but d'être le plus inclusifs possible et de reconnaître les inégalités structurelles qui peuvent mener les Autochtones vers des emplois saisonniers ou à temps partiel (p. ex., l'absence d'options de garde d'enfants ou faute de l'instruction nécessaire), nous recommandons de tenir compte de tous les employés dans le calcul de la cible de 51 % et plus.

<ul style="list-style-type: none"> • Pour la deuxième composante, continuer d’affecter au moins 75 % des fonds aux organismes qui sont détenus ou exploités en majorité par des Autochtones, et jusqu’à 25 % des fonds à des organismes non autochtones qui sont principalement au service des populations autochtones et qui collaborent avec des organismes autochtones. <ul style="list-style-type: none"> ○ Comme mentionné dans la section établissant le contexte, même si les organismes préfèrent une approche qui privilégie les organismes autochtones, une telle priorité pourrait donner lieu à une insuffisance généralisée du financement pour les communautés autochtones qui ne se trouvent pas à proximité d’un fournisseur de services aux Autochtones. Il convient aussi de souligner que les organismes autochtones ne sont pas nécessairement représentatifs des communautés qu’ils servent. ○ Établir et communiquer un échéancier pour éliminer l’affectation de 25 % des fonds à des organismes non autochtones pour permettre aux communautés et aux nations autochtones de se préparer en conséquence. • Pour la troisième composante, affecter le financement par groupe prioritaire de la façon suivante, jusqu’à ce que les fonds soient épuisés : <ul style="list-style-type: none"> ○ D’abord, les organismes détenus (51 % ou plus des actionnaires) ou exploités (51 % ou plus du personnel) par des femmes, des filles ou des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et qui sont principalement au service des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones par l’intermédiaire de leurs programmes (51 % ou plus de la clientèle). 	<p>population et l’emplacement géographique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point une formule préliminaire pour le calcul des fonds octroyés aux communautés autochtones dans le cadre des trois composantes, selon les données issues de ce processus au moyen du cadre, avec des formules établies par des experts en fonction des besoins et des distinctions et qui tiennent compte des obstacles communautaires, de l’accès aux ressources et des coûts du transport dans chaque région, en association avec la taille de la population et l’emplacement géographique. • Transmettre les options de formule de financement (en suggérer de trois à cinq) aux intervenants des organismes et des communautés, en simulant des scénarios et des résultats précis, et inviter ces intervenants à prendre part à une analyse des options de façon à trouver un consensus quant au modèle qui convient le mieux. <p>6. Mettre en œuvre la formule de financement de façon provisoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les formules au financement dans le cadre de chaque composante. • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et du matériel de communication de façon à veiller à ce que tous les intervenants comprennent la nouvelle formule et aient un accès équitable au financement, en fonction de leur admissibilité. 	<p>veiller à ce que les communautés autochtones (et les fournisseurs de services) comprennent la nouvelle formule et aient un accès équitable au financement, en fonction de leur admissibilité.</p> <p>10. Appuyer la collecte de données longitudinales dans la communauté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer un processus d’évaluation communautaire continu qui recueille des données à long terme conformément au cadre de données élaboré de façon à fournir des résultats dans tous les indicateurs à long terme.
--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> ○ Ensuite, les organismes détenus (51 % ou plus des actionnaires) ou exploités (51 % ou plus du personnel) par des Autochtones et qui sont principalement au service des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones par l'intermédiaire de leurs programmes (51 % ou plus de la clientèle). ○ Finalement, les organismes qui ne répondent pas aux critères ci-dessus, mais qui sont principalement au service des femmes, des filles ou des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones par l'intermédiaire de leurs programmes (51 % ou plus de la clientèle). <p>4. Obtenir l'avis de la communauté sur les besoins afin d'orienter la formule d'attribution du financement dans le cadre de la première composante.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier la façon de développer un cadre visant à recueillir des données sur les besoins de la communauté et d'autres facteurs qui viendront orienter le développement de la formule de financement. Bien que ce processus doive absolument se faire de concert avec les communautés autochtones, il pourrait aussi faire appel à d'autres programmes gouvernementaux ou cerner des sources d'information existantes à ce sujet afin de réserver le plus possible des fonds du programme aux communautés. • Faire appel à un expert en formules de financement pour veiller à ce que le processus favorise la collecte de données pouvant orienter les options de calcul à présenter aux intervenants pour toutes les composantes. • Conserver la formule actuelle de la première composante pendant que ce travail est en cours. 		
--	--	--

Valeur du contrat

La valeur de ce contrat s'élève à 100 941,77 \$ (TVH incluse)

Énoncé de neutralité politique et coordonnées

Par la présente, je certifie, en tant que cadre supérieure d'Environics, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique, comme elles sont définies dans la Politique sur les communications et l'image de marque et la Directive sur la gestion des communications. Plus particulièrement, les produits livrables ne font aucune mention des intentions de vote électoral, des préférences quant aux partis politiques, des positions des partis ou de l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de son chef.

Sarah Robertson
Vice-présidente, Affaires publiques
Environics Research Group
sarah.roberton@environics.ca
613 793-2229

Fournisseur : Environics Research Group
Numéro du contrat de TPSGC : C1111-22-0166
Date du contrat initial : 20 septembre 2022

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Patrimoine canadien par courriel à l'adresse : PCH.info-info.PCH@canada.ca.

